



**CLASSEMENT DE SALUBRITE
DES ZONES DE PRODUCTION
DES COQUILLAGES VIVANTS
POUR LA CONSOMMATION HUMAINE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

Groupe I : gastéropodes

- zones non classées
- zones non concernées par ce groupe
- Classement en A

Pour être annexé à mon arrêté en date du :

Le préfet de la Manche

Echelle : 1/390 000